

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24 - 2025

Séance du : 10 mars 2025

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq dix Mars à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents Excusés : ALLEGRE Sophie, BLAZEVIC Harry, HUGUES Stéphanie

Absent : GRANGÉ David

Date de convocation : 03/03/2025

Date d'affichage : 03/03/2025

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Réhabilitation toiture gymnase – modification du plan de financement prévisionnel

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la toiture du gymnase, Monsieur le Maire présente au conseil un plan de financement modificatif à la délibération N°65 du 19 Décembre 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter les financements suivant :

- L'Etat au titre de la DETR ou la DSIL, et au titre de Fond Vert
- L'Europe au titre du LEADER
- La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au titre du fonds de concours mis en place le 22 juin 2023 pour les projets d'investissement touristique ou sportif des communes de moins de 1000 habitants.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	171 418.47 €	50.00 %
Etat	Fonds vert	34 275 €	10.00 %
EUROPE	LEADER	30 000 €	8.75 %
AGGLOMERATION	Fonds de concours	25 000 €	8.33 %

Auto-financement

Fonds propres ou emprunt		82 143.47 €	21.67 %
Total HT		342 836.94 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter les subventions Etat au titre de la DETR ou de la DSIL à hauteur de 171 418.47 €, au titre du Fonds vert à hauteur de 34 275 €, EUROPE au titre du Leader à hauteur de 30 000 €, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au titre du fonds de concours pour les projets d'investissement touristique ou sportif des communes de moins de 1000 habitants à hauteur de 25 000 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
Signature

